



CSAM JS du 5 FEVRIER 2026 Compte-rendu SNPJS-CGT

établi par sa représentante mandatée

Ce comité social d'administration s'est tenu sans participation de la Ministre ou de son Cabinet. La DGRH l'a piloté avec participation de la DS et de la DJEPVA. A l'ordre du jour : la cartographie des instances de dialogue social dans la perspective de leur renouvellement en décembre 2026. L'agenda des travaux du CSAMJS, la situation de l'I2N (ex ENVSN).

1. Déclarations liminaires

UNSA : plaide pour une meilleure reconnaissance des missions des agent-es. Tout en actant l'abandon annoncé du rapport IGESR il reste des sujets qui fâchent : le transfert aux préfectures, l'alignement des corps inspection JS et le parallélisme JS EN sur les corps enseignants n'est pas garanti. Le dialogue social semble se limiter à une succession de groupes de travail. Il faut des accords cadre sur alignement des carrières, qualités de vie et conditions de travail. L'action sociale au MEN et à JS est sous dotée. La cartographie des corps doit être entreprise (pas de visibilité depuis la disparition des CAPN). Le vadémécum JS doit faire figurer des textes réglementaires. Il faut des actes et engagements écrits.

CFDT : s'inquiète pour la santé mentale des jeunes et dénonce les modalités du dialogue social local. Considère qu'une nouvelle mission d'inspection annoncée se traduit par une « simplification » et un recul des missions alors que le problème est dans le manque de moyens. Pourquoi cette mission dans le contexte actuel ? Situation des établissements : la variable d'ajustement est la masse salariale, avec non-renouvellement de CDD sur des missions essentielles. Dénonce la taxe sur les salaires dans les CREPS et les demandes de réduction de leurs budgets de communication. Un groupe de travail sur le décret de 2018 sur les NBI est demandé ; les changements de mission des agents dans les établissements ne sont pas traités générant de l'inégalité. La revalorisation du RIFSEEP des PTP en 2025 dans les établissements est problématique. Sur tous ces sujets il convient d'avoir une médiation entre établissements et DS. La CFDT demande de réunion bilatérale avec la DGRH, la DS et le Cabinet.

Solidaires : déclaration placée sous le sceau de la dénonciation de l'Intelligence artificielle utilisée pour la rédaction du rapport d'inspection IGESR. Alerte sur les violences sexistes et sexuelles. Demande qu'il soit mis un terme au système managérial toxique citant le CREPS de Bordeaux où la DS non seulement refuse de répondre à l'alerte DGI intersyndicale mais refuse aussi de déplacer le directeur.

FSU : à la veille des JO d'Hiver porte un regard critique sur l'organisation des grands événements sportifs. Après des mois de boycott du CSAM, l'intersyndicale n'a pas obtenu les garanties demandées et la Ministre est sur le départ puisque candidate aux municipales. La FSU dénonce un mauvais dialogue social : rien sur le budget du ministère. Quels sont les moyens dont nous disposons ? la baisse du nombre de postes aux concours PTP nous ramène à 2021. Demande d'un GT sur attractivité des métiers JS et l'évaluation des besoins. La gestion prévisionnelle doit être abordée

dans cadre d'une vision politique. Les arbitrages sur les élections professionnelles, sur la cartographie des instances qui refuse les CSA locaux spécifiques JS invisibilisent les services et les missions.

CGT : voir déclaration jointe. Le SNPJS-CGT alerte sur la nécessité d'un ministère qui œuvre pour l'émancipation dans un contexte de renforcement de dérives haineuses et obscurantistes. Elle est en attente de réponse de la ministre sur les rapports des IG. Elle dénonce les pièges des enquêtes en cours et demande l'abandon des rapports et missions visant directement nos missions et métiers ; demande une évaluation de l'expérimentation bretonne de délégation de mission jeunesse auprès du conseil régional de Bretagne. Le SNPJS-CGT demande des éclaircissements sur le devenir des postes SNU.

Le SNPJS-CGT demande la création d'instances de dialogue social spécifique à JS au plan local et annonce qu'elle votera contre l'arrêté relatif aux instances de dialogue social.

Le titulaire au CSAM, absent auparavant, est arrivé alors que la suppléante à l'origine de ce compte-rendu, lisait la déclaration concertée au sein de la commission exécutive nationale. Il n'avait pas de déclaration et n'a rien ajouté à la suite.

Réponses de l'administration

Pour l'administration, C. Géhin avait peu de choses à dire en retour :

- Sur la mission IGESR, ce sont bien des inspecteurs qui construisent le questionnaire et pas l'intelligence artificielle. Répondant à Solidaires, il s'est focalisé sur ce seul aspect, ignorant les autres.
- Attractivité des métiers : c'est un sujet de l'agenda social examiné au cours de ce CSAM.
- Nombre de candidats au concours : 950 inscriptions cette année contre 645 l'année dernière en CEPJ ; 718 contre 783 en PS. N'a pas trouvé les chiffres pour les inspecteurs.
- Retient le sujet soulevé par la CGT (redéploiement des postes SNU) pour une réponse DJEPVA.

Y Boëro (DJEPVA) :

- En réponse à la remarque de la CGT sur les effectifs: une note est partie il y a quelques jours de la DJEPVA au sujet du redéploiement des effectifs SNU. Les 204 ETP ont été jusqu'à maintenant maintenus alors que la mission a disparu. Leur redéploiement : 59 sur des postes de référents engagements, 15 sur fonds européens, 8,5 sur politique de jeunesse, 81,5 sur ICE, 20 sur VSS sport, 20 sur ACM. Les 20 postes à « rendre » dans ce vivier SNU ne sont pas la demande à la demande de la DJEPVA mais de Bercy. La DJEPVA estime avoir limité la casse.
- Sur le budget : - 25 % sur le BOP 163 (passé de 848 à 647 millions d'euros) qui se traduit par la suppression crédits SNU, des dégâts limités sur l'ANSC avec 495 millions d'euros pour un maintien à 135 000 postes, la suppression des colo apprenantes. Mauvaise nouvelle : il est prévu une annulation anticipée de 9,7 millions d'euros sur le BOP. Mais 25 millions d'euros ont été donnés à la CNAF avec laquelle la DJEPVA va travailler pour essayer de sauver ce qui peut l'être sur les publics cibles.
- Décentralisation : aucune mesure appliquée à notre champ contrairement à l'expérimentation bretonne. Ne répond pas à la demande de l'évaluation de cette expérimentation.

J Fournier (DS) :

- Annonce le départ F Bourdais à l'inspection générale. Dans l'attente de la nomination d'un successeur au conseil des ministres la semaine prochaine, l'intérim est confié à J Fournier.
- Redéploiement de la délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES) dans le cadre de l'Etat efficace. La DS a repris des missions et des agents venant de celle-ci. Un travail est engagé avec La Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP), rattachée au Premier ministre dans le cadre JOP de 2030 en coordonnant les actions des différents ministères.
- Budget : 561 millions en autorisation d'engagement (- 19 %) et autre baisse sur les crédits de paiement. 20 millions d'euros affectés à l'ANS pour des équipements à caractère innovant (piscines dans cadre transition énergétique et accueil athlète haut niveau). Pass'Sport 6 – 13 ans à mettre en œuvre en interministériel.
- Etablissements : sur les dépenses de communication, consigne du 1^{er} ministre qui s'adresse à tout le monde (identifier la somme consacrée à la com avec consigne de diminution). Si problèmes dans l'attribution du RIFSEEP dans établissement les faire remonter. Favorable au GT établissement. I2N : pas de schéma d'emploi mais impact du redéploiement national sur l'établissement qui pourrait maintenir la promesse de 3 postes JS (1 par année). [Rq : car ils sont compromis ; cela nous sera confirmé sur le point I2N.]

UNSA : en septembre 3 collègues sont décédés en service. Il n'y a pas eu de reconnaissance pour deux d'entre eux car prestataires de l'établissement, ce qui a des conséquences pour les indemnités des familles.

FSU : demande à recevoir une synthèse des éléments budgétaires. Concernant les élections professionnelles, reprendre la même cartographie des instances de dialogue social local qu'en 2022 ne fait pas avancer la confiance. La relance très provocatrice de la mission d'inspection ajoute à la défiance.

CGT : Les éléments d'explication d'Y Boëro donnent des éclairages sur le redéploiement des postes. Mais ce n'est pas satisfaisant, le problème étant d'abord les choix de redéploiement de ces 204 postes. L'approche gestionnaire sous-tend aussi une politique publique, or cela n'est discuté nulle part. Sur les 204 ETP, plus de la moitié correspond à des missions soit régaliennes soit fumeuses sur une notion d'engagement dont nous dénonçons l'approche éloignée de nos métiers et besoins. Quand les OS sont-elles consultées pour contribuer aux orientations et porter leur analyse sur les politiques de jeunesse et d'éducation populaire à partir du travail mené localement ?

Y Boëro : **se dit prêt à une concertation avec les OS pour la définition des politiques publiques en matière de jeunesse à partir du redéploiement des postes SNU et de la définition de l'engagement.** Il est favorable à la mise en place d'un groupe de travail puisque cela correspond à la demande de la ministre dans sa lettre envoyée en novembre aux membres du CSAM JS. **Il dit avoir entendu la CGT.**

2. Elections professionnelles

F Dubo : un décret du Conseil d'Etat a acté de façon pérenne l'existence d'un CSA spécifique pour chaque ministre.[Rq : nous devrions donc nous en satisfaire !] La règle retenue pour les textes proposées est le principe du service auquel appartient l'agent (principe de rattachement) qui détermine le CSA pour lequel il vote, quelque soit son statut. Cela va permettre à des dizaines d'ITRF en services de voter au CSAM JS. Cela ne change rien pour les agents qui travaillent pour un opérateur (établissement public) qui votent au CSA MJS du ministre qui exerce la tutelle sur l'établissement. Pour les agents qui sont en dehors du périmètre ministériel, c'est le périmètre de

gestion qui s'applique (ex : un agent JS qui travaille pour un service de la cohésion sociale vote pour le CSA JS).

UNSA : le dialogue social national est satisfaisant mais les décisions prises au national s'appliquent de manière inégale selon les académies. Il faut des réunions spécifiques JS localement.

Le titulaire CGT : regrette l'absence d'instance de dialogue social local tout en considérant que les textes proposés rapprochent les votants des instances. Il indique que la CGT les votera dans leur principe.

La suppléante CGT : explique que n'ayant pas droit de vote elle s'exprime cependant en portant l'analyse collective du bureau national du syndicat qu'elle représente au CSAM. Cette expression travaillée collectivement porte un avis défavorable au texte sur la cartographie, copié collé du décret de 2022, ne modifiant en rien le dialogue social de proximité donc ne le rapprochant pas des votants.

C Géhin : propose que cette position portée par la suppléante soit notée dans le compte rendu.

La suppléante CGT : acquiesce.

- Vote projet de décret électeurs
- 11 POUR : UNSA (8), CFDT (2), CGT (1)
- 4 abstentions : Solidaires (2), FSU (2)

Débat cartographie des CSA

F Dubo : ce décret inclut les CSA ministériels, les CSA déconcentrés et ceux des établissements avec statut public. Elle parle de la difficulté du dialogue social avec la spécificité JS au niveau local mais ajoute que **la référence à un groupe de travail spécifique JS sera intégrée dans le règlement intérieur. Elle répond ainsi à une demande récurrente portée par le SNPJS-CGT.** Travail sur les listes de communication syndicale pour qu'elles soient en adéquation avec le périmètre des agents concernés. Un doc avec le « qui vote où » est en préparation.

SNPJS CGT : un amendement porté par l'administration et qui consolide l'article 53 impose le vote sur liste pour 3 établissements du sport dont l'I2N qui a moins de 100 agents. Nous rappelons notre mandat de vote sur sigle pour les établissements entre 51 et 100 agents, qui permet une représentation pluraliste et éviter les difficultés inhérentes au tirage au sort. Cela est un argument supplémentaire pour un vote contre ce projet de décret.

Les explications de **F Dubo** sur l'amendement qui impose le vote sur liste invoquent une complexité juridique. Il semble que ce soit le choix fait par l'I2N. Elle rappelle que c'est la compétence du CA de l'établissement de choisir le mode de scrutin.

P Vadin pour la CFDT se félicite de ce choix laissé aux établissements et du vote par liste car possibilité de liste commune quand il y a des problèmes. Ce point de vue s'explique par le fait que la CFDT se positionne comme en mesure de conforter par un système de vote sur liste sa place dans les établissements du sport.

- Vote cartographie des CS
- 2 POUR : CFDT (2)
- 11 abstentions : UNSA (8), FSU (2), CGT (1) *
- 2 CONTRE : Solidaires (2),

*La CGT a changé son vote annoncé favorable en abstention découvrant en séance que l'I2N se verrait imposer un scrutin de liste.

- Vote texte Commissions consultatives paritaires

3 POUR : CFDT (2), CGT (1)

12 abstentions : UNSA (8), Solidaires (2), FSU (2)

3. Programme des travaux du CSAMJS pour 2026

G Aujaleu : une multilatérale a eu lieu le 27 janvier pour travailler à partir d'une grille identique aux autres années avec ajout de l'axe élection professionnelles. Suite à cela quelques corrections ont été apportées :

- Des sujets ajoutés : dans l'axe 1 (« attractivité »), **ajout d'un GT sur la visibilité des métiers** des PTP JS ; sur la PSC distinction de ce qui relève du comité de suivi de la CPPS ; sur la BDS avoir une présentation propre à l'arrêté de la DGAFP (réunion du 12 février)
- Des précisions calendaires

UNSA : demande quelles sont les marges de manœuvre budgétaires pour mener ces travaux.

CFDT : dit sa satisfaction et est favorable à l'ajout des AED en établissement, de l'indemnitaire des personnels administratifs. Elle revient sur sa demande de bilatérales avec la DS.

Solidaires : nécessité de travailler sur la visibilité car nos métiers sont mal identifiés sur les sites EN ; le vadémécum est prévu au 2nd semestre 2026 or c'est actuellement qu'il y a des pressions sur les contrats d'objectif. Le document final devra être étudié en CSA.

FSU : inclure dans l'agenda social les réunions de la DE, de la DJEPVA et de la DS. Toujours pas de bilan indemnitaire des IJS. S'agissant des parallélismes de carrières MEN/JS il convient de ressaisir le guichet unique.

Le titulaire CGT : remercie le cadencement bien travaillé

La suppléante CGT : dans le GT LDG carrière il faut réintégrer **la question du décret reclassement qui crée de facto une rupture d'égalité de traitement spécifique aux profils des PTP JS**. Ce travail commun UNSA/CGT est resté en jachère et nos propositions non prises en compte. Pour les sujets RIFSEEP et PNF il est nécessaire d'avoir pour ces groupes de travail des bilans par académie car des inégalités entre agents sont à mettre à plat.

C Géhin :

- Ok pour inscrire un GT sur NBI dans les établissements du sport
- L'agenda social ne peut pas embarquer l'ensemble des directions métiers (car il concerne aussi l'EN) : programmation des travaux du CSA n'ont pas vocation à entraîner les sujets métiers. Mais ok pour le travail sur l'indemnitaire des IJS à voir avec la direction de l'encadrement.
- Vadémécum RH (**G Aujaleu**) : une date sera proposée pour travailler sur les sujets du vadémécum que nous souhaitons aborder. Publication du vadémécum pour la fin de l'année mais si un sujet a besoin d'une détermination rapide un ajustement sera à prévoir.
- Guichet unique : la position de l'administration n'a pas varié. Voir ce qui est possible en fonction des réponses de la DGAFP – qui sont d'ordre budgétaire dit-il.

FSU : il y a un problème dans la méthode car il y a besoin de visibilité sur nos agendas. La FSU pose la question de la maîtrise des concours de PTP.

Administration : une version complétée de l'agenda social sera proposée.

4. Situation de l'I2N

Le sujet a été ajouté à la demande de l'UNSA pour un point d'étape sur la mise en œuvre.

Présentation avancée du projet (Franck Laudillay DS)

2 temps d'échange dans la préparation du décret :

- Travail technique avec le conseil d'Etat, qui a souhaité simplifier la rédaction des missions. Mais texte n'a pas bougé sur le fond
- Rencontre M Ferrari et ministre de la mer. Une visite des 2 ministres lors des championnats du monde de voile en juin

Depuis, ont été mis en place :

- un Copil sur mise en place feuille de route
- l'animation par l'I2N d'une commission interfédérale
- une structuration du conseil d'administration qui devrait se réunir en mars.
- le recrutement d'un responsable de développement haut niveau.
- des travaux avec d'autres fédérations (ski nautique, aviron...)

« Pas une rupture mais une transformation ».

UNSA : quid des effectifs puisque nouvelles missions et nouvelles prérogatives ?

Réponse : BOP 219 présente un schéma de redéploiement d'emplois important. La DS reconnaît la nécessité d'un travail sur des emplois hors plafond ; la création de 3 postes sur 3 ans est compromise.

CFDT : quels sont les éléments sur la constitution du CA ? Les projets de développement prévus dans le projet initial nécessitent des effectifs en plus.

Réponse : concentration sur les moyens en investissement (salle multiplexe comme offre de service pour le déploiement de l'I2N.)

FSU : quand on a voté, la question des moyens en ressources humaines pesait dans la balance. La parole de l'Etat ne peut être mise en cause et les postes doivent être ouverts. Le traitement des enjeux d'environnement spécifique ne répond pas aux enjeux de sécurité publique.

Réponse : Une mission sur les passerelles entre les diplômés existants est en cours. Les arrêtés seront modifiés par la direction des sports.

Le titulaire CGT : remercie la DS pour sa présentation fidèle. Il évoque une transition en douceur avec le ministère de la mer. Le pilote reste identifié. L'association avec le e foil est positive. Il estime que le moment est venu de rediscuter sur l'environnement spécifique de l'établissement citant la démarche suivie pour la montagne. Le modèle économique est « compliqué » par le manque d'effectifs. Il tient aux 6 ETP annoncés. L'ENV reste traumatisée et des missions disparaissent par disparition d'effectifs. De plus l'établissement est secoué par des affaires qui demeurent : demande

d'une protection fonctionnelle refusée. Il se dit atterré par ce refus. Il faut régler tous ces sujets car le collectif ne se sent pas très intégré par l'histoire.

UNSA partage la surprise que la DS refuse la protection fonctionnelle à certains agents qui ont pourtant des éléments factuels à fournir. Regrette le deux poids deux mesures. La DS est plus prompte à prendre des mesures disciplinaires quand il s'agit d'autres agents que des personnels de direction. La direction des sports a tout ce qu'il faut pour prendre des mesures. On demande que nous soit donnée la procédure exacte pour vérifier que cela s'applique de la même façon pour tous les agents.

Réponse : la compétence de protection fonctionnelle est du ressort de la DAJ. L'enquête est en cours et la DS n'a pas d'information dessus. Attente d'éléments pour voir la qualification des faits et les suites à donner. La DGRH ne peut être saisie que s'il y a un corpus suffisant, et les contenus sont à chaque fois différents il est donc difficile de répondre sur la demande de la procédure.

Le titulaire CGT : La protection fonctionnelle a été demandée (par le CSA de l'ENVSJ) pour la direction comme pour la salariée lanceuse d'alerte. Il y a des éléments factuels d'agression. L'accompagner permettrait de stabiliser la situation.

FSU appuie la demande de protection fonctionnelle car on est au-delà du RPS, dans des difficultés sérieusement installées.

Solidaires soutient également : ubuesque qu'on en soit encore là.

CFDT ajoute que d'autres demandes de protection fonctionnelle n'ont pas obtenu de réponse.

UNSA demande à ce que des points réguliers soient fait sur l'évolution de l'I2N au regard du calendrier annoncé, mais aussi sur la situation des agents.

C Géhin dit que le dernier point n'est pas du ressort du CSAM JS mais que la DGRH va relayer pour voir ce qui peut être fait.

Prochain CSAMJS le 31 mars 2026